

... Que faire en cas d'alerte ?

En cas d'accident nucléaire entraînant des rejets de radionucléides dans l'environnement, plusieurs mesures de protection des populations sont prévues pour prévenir ou réduire l'exposition de la population. En fonction de la situation et de l'importance que peuvent avoir les conséquences de l'accident, les actions peuvent être les suivantes

2 km

La mise à l'abri et à l'écoute. Elle constitue une mesure adaptée aux accidents à rejets immédiats et à courte durée,

5 km

L'évacuation. Elle peut être nécessaire dans un second temps pour éviter l'exposition en cas de dispersion de rejets radioactifs dans l'air,

20 km

La prise de comprimés d'iode. Elle est déclenchée par le Préfet pour limiter la fixation d'iodes radioactifs dans la thyroïde (plus d'informations page suivante).
L'interdiction de consommation de denrées alimentaires produites localement.

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

Vous entendez
le signal d'alerte de la sirène,
vous recevez une alerte
sur votre téléphone

6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

1

Je me mets
rapidement à l'abri
dans un bâtiment



2

Je me tiens
informé(e)



3

Je ne vais pas
chercher mes enfants
à l'école



4

Je limite mes
communications
téléphoniques



5

Je prends de l'iode
dès que j'en reçois
l'instruction



6

Je me prépare à une
éventuelle évacuation



www.distribution-iode.com

0 800 96 00 20 Service & appel gratuits

552 081 317 RCS Paris - Régulation LI Communiqué(BRIEF) - AEF GEN 2019



www.cli-gravelines.fr